

CEDD

Poitou-Charentes

14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine le Comte
Tél. : 05 49 88 99 23
Fax : 05 49 88 98 78

c.edd @ laposte.net

Coordination Environnement et Développement Durable
Poitou-Charentes

Environnement et Développement Durable

Une ambition : « le droit à une vie saine et productive
en harmonie avec la nature »

2010-2014



Janvier 2010



**Environnement
et Développement Durable**

Une ambition :

« le droit à une vie saine et productive
en harmonie avec la nature » ¹

2010-2014

Janvier 2010

¹ Déclaration de Rio-1992

Préambule

2010, toujours l'urgence !

En 2004 la Coordination Environnement et Développement Durable Poitou-Charentes (CEDD) a élaboré et diffusé sa plate-forme² ;

DEVELOPPEMENT DURABLE ET PATRIMOINE NATUREL EN POITOU-CHARENTES 2004-2010

Le système socio-économique mondial fondé sur le libre-échange, le profit, le moins disant social et écologique, produit l'augmentation des inégalités et est incapable de proposer des solutions assurant le bien-être de bientôt neuf milliards d'habitants sur une planète dont chacun a pris conscience qu'elle est un espace physique limité.

En Poitou-Charentes, parmi les propositions que nous formulions en 2004, nombreuses sont celles qui ont fait l'objet de décisions et d'actions menées par le Conseil Régional mais également par des acteurs publics et privés. D'autres sont restées au stade de propositions ou bien ont fait l'objet d'une mise en œuvre modeste.

Un engagement toujours d'actualité

Force est de constater qu'au sein de notre modèle de développement fondé sur le couple « exploitation des ressources humaines et naturelles – réparation des dégâts causés » caractérisé par des modes de production, de consommation et d'échange non régulés par le politique, les atteintes aux systèmes sociaux et aux écosystèmes dont dépend notre vie touchent d'abord, et plus fortement, les personnes et les peuples les plus démunis.

L'affaiblissement du politique et les risques de régression démocratique sont réels. Ils s'inscrivent dans un contexte d'urgence qui encourage au nom du pragmatisme, à faire des choix brutaux fondés sur les seuls principes de marchandisation et de rentabilité économique. Face au déni qui entoure la spécificité des activités d'utilité sociale, de nombreuses associations se voient contraintes d'adopter deux attitudes distinctes. La première consiste à entrer dans des logiques d'appels d'offres inadaptées à leurs projets. La seconde à se définir comme force d'opposition. Ce coup porté aux démarches partenariales construites de longue date avec les pouvoirs publics, notamment en Poitou-Charentes, porte atteinte à l'intérêt général.

L'altruisme et l'engagement bénévole au sein de groupes organisés sont des principes fondateurs du fait associatif qui viennent rappeler régulièrement aux décideurs les enjeux majeurs de notre vie en société pour une humanité partagée par et avec tous sur terre.

C'est pourquoi, même si nos associations se sont félicitées de certaines avancées stimulées par les conférences internationales, par la demande sociale forte, par l'action de différents groupes politiques ainsi que par le Grenelle de l'environnement, elles ne peuvent que constater le décalage entre les mesures prises et la réalité des enjeux. Des actions telles que l'éducation à l'environnement pour tous, la gestion des ressources en eau, l'économie et la diversification des énergies, ainsi que la connaissance et la sauvegarde de la biodiversité doivent se poursuivre et s'amplifier.

² Téléchargeable sur http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf/Plate-forme_CEDD_2004-2010.pdf ou disponible sur demande au 05 49 88 99 23

En conséquence, face à la gravité de la situation environnementale et sociale et à l'urgence d'agir, les membres de la CEDD s'engagent pour :

- le développement équitable pour tous dans une région à préserver pour les générations futures,
- la défense et la préservation de l'environnement, de sa biodiversité, et de ses ressources naturelles,
- la promotion de l'idée de « biens communs de l'humanité » accordée à l'eau, aux sols, aux espaces et espèces (littorales, marines et terrestres), aux forêts et aux terres agricoles,
- l'éducation à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté,
- la promotion de modes de production, de consommation et d'échanges responsables et solidaires,
- le déplacement et le transport durables,
- la lutte contre toutes les pauvretés.

Cette nouvelle plate-forme 2010 – 2014 exprime, pour les associations regroupées au sein de la Coordination Environnement et Développement Durable, l'affirmation de vouloir participer en toute indépendance à la mise en œuvre d'actions concrètes.

Un attachement à la concertation, à la coopération et au partenariat

Les membres de la CEDD mettent en avant leur volonté de participer à la mise en œuvre de certaines des actions concrètes décrites dans les fiches jointes, ils ont conscience qu'ils sont des forces de proposition.

C'est dans un cadre de concertation, de coopération et de partenariat entre les institutions et la société civile - respectant la légitimité de chacun - que les actions engagées peuvent être efficaces.

L'exercice de la responsabilité passe par la participation.

La CEDD composée d'associations ou de fédérations :

- de protection et de valorisation de la nature, des paysages et du cadre de vie,
- d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- de développement de l'agriculture durable et biologique,
- de pêche et de protection des milieux aquatiques,
- de consommateurs ;

permet à plus d'une centaine d'associations regroupant près de 100 000 adhérents, de mutualiser leurs pratiques, d'échanger et de travailler en partenariat, ceci, sans se substituer à ses membres. Chacun d'entre eux reste responsable de la mise en œuvre des propositions validées ensemble.

Actrice de la société civile, elle revendique sa part de responsabilité face aux enjeux d'aujourd'hui et à ceux de demain.

Consciente des effets pervers des approches sectorisées et cloisonnées elle valorise la transversalité dans ses actions et auprès de ses interlocuteurs et de ses partenaires.

Les membres de la CEDD affirment que le Conseil Régional a la responsabilité d'agir à son niveau car ces enjeux planétaires s'incarnent localement.

Ils revendiquent les constats, les objectifs et les propositions contenus dans cette plate-forme, en font un de leurs référentiels pour leurs travaux futurs et souhaitent en débattre avec ceux qui vont se présenter aux suffrages des électeurs du Poitou-Charentes pour les élections régionales de mars 2010.

Pour la Coordination Environnement et Développement Durable Poitou-Charentes

À Montalembert le 15 janvier 2010

Les porte-parole

Pierre GUY

Michel HORTOLAN

SOMMAIRE

Pour un programme d'actions pluriannuel

La mise en œuvre des propositions décrites dans la plate-forme s'organisera autour des principes généraux suivants :

- . Reconnaissance des enjeux internationaux
- . Soutien à la vie associative
- . Connaissance, préservation, restauration et valorisation du patrimoine naturel
- . Information, éducation et formation à l'environnement et au Développement Durable
- . Observation et recueil de données
- . Aide à la prise de décision et évaluation des politiques publiques
- . Mobilisation de moyens pour l'organisation d'un débat public de qualité et renforcement des démarches participatives.

➤ Préambule	1
➤ Sommaire	3
➤ Réseau associatif, environnement et Développement Durable	4
➤ Création d'un espace régional de concertation	5
➤ Information - Formation – Éducation	6
➤ Patrimoine naturel	7
• Patrimoine naturel et biodiversité	7
• Paysages	9
➤ Eau	11
➤ Agriculture	13
• Agriculture et biodiversité	13
• Agriculture et citoyenneté	14
• Agriculture biologique	15
➤ Consommation et cadre de vie	17
➤ Santé et Environnement	19
➤ Transports	21
➤ Air	23
➤ Énergie	24
➤ Déchets	26
➤ Agenda 21	28
➤ Liste et coordonnées des associations membres de la CEDD	30

Ce document est téléchargeable en version intégrale sur :
http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Plate-forme_CEDD_2010-2014.pdf

Réseaux associatifs

I. Constats et évolution depuis 2004

Par leurs actions touchant à la conservation de la nature, à la connaissance et à l'éducation à l'environnement, les associations remplissent un rôle d'utilité sociale important, en complémentarité avec d'autres acteurs de la société (collectivités, entreprises, services de l'État).

Elles assument un rôle de veille, d'alerte, de sensibilisation, de formation collective et favorisent les évolutions culturelles indispensables pour que les politiques environnementales et de développement soutenable puissent être discutées et définies avec nos concitoyens. Elles contribuent, notamment en suscitant et en accompagnant le débat public autour de questions complexes, à l'émergence et à la construction d'opinions et de comportements citoyens. Structurées en réseaux, elles représentent un engagement de la société civile au service de l'intérêt général.

Cependant, aujourd'hui, de nombreuses associations sont obligées de remettre en cause leurs engagements auprès des bénévoles, des partenaires et des usagers pour des raisons de restrictions budgétaires.

Le Conseil Régional doit soutenir le rôle social, économique et citoyen des associations en relation avec l'environnement et le développement durable.

II. Actions à poursuivre

- Renforcer et développer les **têtes de réseaux régionales** par la mise en place de **contrats d'objectifs pluri-annuels**, leur permettant de travailler sereinement et avec efficacité.
- Poursuivre le soutien à la **formation des bénévoles associatifs**, principalement des actions de **formation spécifique** (par exemple : il est urgent de faire face à la perte des compétences naturalistes).
- Contribuer au **développement d'outils** permettant d'avoir un regard global sur l'activité, les emplois et les besoins des réseaux associatifs.
- Soutenir la **formation du personnel**, en aidant notamment la poursuite de l'**effort de professionnalisation** engagé.
- Différentes publications ont déjà vu le jour, des documents d'information et de sensibilisation ont été édités, il faut poursuivre dans cette voie.

III. Actions à développer

- Maintenir des dispositifs **d'emplois aidés** et **d'aide à la création d'emplois** pour le monde associatif au service d'activités d'intérêt général, conditionnés par un engagement environnemental.

IV. Nouvelles actions

- Réfléchir à la création d'une **maison régionale de l'environnement**, favorisant la dynamique associative environnementale et accueillant le grand public en recherche d'informations.
- Inclure les réseaux associatifs dans l'organisation de manifestations de tout type (musicales, sportives, etc...) pour y intégrer un regard sur un développement plus sage
- Permettre le développement des **actions d'information et de sensibilisation** auprès du grand public ou de publics spécialisés en soutenant les **événements spécifiques**, l'**édition associative** et la **diffusion de documents** spécialisés.
- Créer un **espace régional de concertation** permettant d'installer dans la durée un espace de dialogue entre réseaux associatifs et autres acteurs (cf. fiche spécifique page suivante).

Création d'un espace régional de concertation **pour une éducation à l'environnement vers un développement durable** **pour tous, partout, tout au long de la vie**

I. Constats et objectifs

La prise de conscience de la réalité des enjeux concerne aujourd'hui un très grand nombre de personnes et d'acteurs. Mais si nous voulons passer de la prise de conscience à l'élaboration partagée de nouveaux modèles de développement ainsi qu'à l'action quotidienne intégrée et assumée avec plaisir car choisie en toute liberté, nous avons à prendre en compte les dimensions culturelles, sociales et démocratiques.

Quand les logiques de production, de consommation et d'échanges se saisissent des enjeux environnementaux et sociaux, elles le font en utilisant des repères culturels ancrés au plus profond de notre histoire : nous exploitons les ressources humaines et naturelles et nous réparons les dégâts causés. L'enjeu est de permettre aux personnes de se saisir des changements culturels indispensables et non de les imposer au nom de l'urgence écologique.

La convention européenne d'Aarhus et la charte de l'environnement adossée à notre constitution, garantissent à la population l'accès à l'information et le droit d'être consultée dans tous les domaines concernant l'environnement. Les citoyens peuvent en cas de non respect de ces droits saisir la justice. Cependant, face à la multitude de messages, les citoyens sont très souvent démunis pour en apprécier la pertinence et pour les interpréter. L'enjeu est de permettre aux habitants de s'impliquer et de trouver le chemin de l'engagement.

C'est à l'éducation et plus particulièrement à l'éducation à l'environnement, de prendre à son compte ces changements conceptuels et de consolider ces évolutions culturelles. Une éducation qui se donne comme objectif d'accompagner la construction et la progression des personnes.

Confrontés aux enjeux, nous ne pouvons éluder la question de l'urgence. Rendre les personnes « sensibles à » afin de les amener à réagir et à construire des actions est indispensable. L'information, la communication et la formation doivent apporter les moyens de répondre à cet objectif afin qu'évoluent nos comportements et les politiques mises en œuvre. Mais ne nous leurrions pas. Sans une action éducative inscrite dans le long terme, la conquête de nouveaux modèles culturels ne concernera pas l'ensemble de la population.

Les actions de sensibilisation et d'éducation ne concernent donc pas que les enfants et les jeunes et que le cadre scolaire. Déjà, des collectivités, des entreprises, des associations, mènent des actions de nature éducative pour que les adultes agissent. Mais quels que soient les efforts consentis par les pouvoirs publics, elles sont une goutte d'eau au regard des enjeux.

**L'enjeu est celui d'une éducation à l'environnement vers un développement durable
pour tous, partout, tout au long de la vie.**

II. Proposition

Créer un espace de concertation réunissant les collectivités, les services de l'Etat, les entreprises, les syndicats, les associations, afin de mettre en synergie les initiatives existantes, d'élaborer des politiques ambitieuses et coordonnées, de mobiliser des moyens financiers à la hauteur de l'enjeu.

Information - Formation - Éducation

pour une éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD)

I. Constats et objectifs

La perception des problématiques environnementales et sociales a progressé dans l'opinion publique. Les grands événements nationaux ou internationaux, les médias et les actions de sensibilisation dans toutes les sphères de la société y ont contribué.

La sensibilisation est une étape indispensable mais seules l'éducation et la formation peuvent développer la réflexion et le débat citoyen et assurer des transformations en profondeur ; elles restent très insuffisamment prises en compte (leur absence dans le Grenelle de l'environnement est particulièrement alarmante).

L'EEDD a progressé dans le cadre scolaire, cependant c'est l'ensemble de la population qui doit tout au long de sa vie pouvoir y avoir accès. Les publics de l'EEDD restent minoritaires et trop peu diversifiés.

La région est un des échelons pertinents pour mettre en œuvre des politiques efficaces s'appuyant sur la participation de la population. Pour cela il est indispensable de développer, auprès de chaque personne, la conviction de pouvoir agir individuellement et collectivement.

Le Conseil Régional Poitou-Charentes, pionnier en ce domaine, doit poursuivre cette priorité de soutien à l'éducation à l'environnement vers un développement durable : des mesures fortes en faveur d'une **éducation à l'environnement vers un développement durable** s'imposent.

II. Propositions

- Accompagner d'un **volet éducatif** chaque mesure technique prise afin d'assurer la durabilité de sa mise en œuvre.
- Intensifier l'action auprès des jeunes publics (notamment en complémentarité avec l'Éducation Nationale et les Universités, mais aussi dans le cadre des loisirs) en développant le **soutien aux projets pédagogiques** et l'**accompagnement des démarches de Développement Durable** (agendas 21 par exemple).
- Accentuer la diversification des publics en développant les actions d'**éducation permanente** pour toutes les personnes de tous les territoires (rural ou urbain), au travail ou dans les loisirs, et ceci quels que soient l'âge et le niveau de compétences.
- Permettre à chacun de pouvoir se confronter avec des **situations et des problématiques réelles** par le biais de sorties de terrain encadrées et dynamiques, de classes d'environnement, de projets concrets,... mais aussi de rencontrer des **points de vue pluriels** (experts et sources documentaires variées).
- Développer des **formations professionnelles ciblées** auprès des acteurs directs (entrepreneurs, techniciens, élus, animateurs, médiateurs sociaux...)
- Poursuivre la **formation des bénévoles** associatifs et des professionnels travaillant dans les associations environnementales
- Vivifier le débat en amplifiant les **initiatives favorisant la participation et le débat public**, piliers du développement durable, en renforçant la légitimité des dispositifs existants (Conseils de développement, Conseils des jeunes...), en mettant en place de nouvelles procédures pour traiter les grands enjeux régionaux comme ceux de l'énergie, des transports ou de la gestion de l'eau (conférences de consensus, panels de citoyens, audiences publiques...).
- Maintenir la **culture et les savoir-faire de partenariat** qui ont fait la réputation de cette région et ont prouvé leur efficacité.

Patrimoine naturel

Patrimoine naturel et biodiversité

I. Évolution depuis 2004

Les élus et les professionnels du Conseil Régional en charge des questions de biodiversité et de patrimoine naturel ont apporté une grande attention et beaucoup d'intérêt aux propositions et aux actions faites par les associations sur l'ensemble du territoire picto-charentais.

Le Conseil Régional a engagé la mise en oeuvre de la compétence « Réserves Naturelles Régionales ».

Il a élaboré un projet d'observatoire régional des plantes envahissantes des écosystèmes aquatiques en Poitou-Charentes.

Par ailleurs le Conseil Régional a fait des efforts dans des domaines qui concourent à la préservation de la biodiversité : aides à la plantation d'arbres et de haies, opération « Terre Saine », positionnement sur les OGM, gestion quantitative et qualitative de l'eau, Plan Climat...

Malgré des efforts financiers pour favoriser la connaissance et la protection de la diversité biologique, il apparaît cependant que l'objectif international de stopper la perte de biodiversité en 2010 sera loin d'être atteint.

En outre, les moyens identifiés par le Grenelle de l'environnement pour enrayer la perte de la biodiversité, tel que la Trame Verte et Bleue, tardent à se mettre en place au niveau national, retardant d'autant l'impact positif escompté sur la faune, la flore et les habitats.

II. Constats

L'érosion de la diversité ne pourra être enrayerée que si véritablement la biodiversité est prise en compte comme un élément indispensable à l'équilibre, à la bonne santé et à la culture de l'humanité.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont bénéficié de l'appui financier du Conseil Régional pour conduire des inventaires portant sur des espèces ou groupe d'espèces (libellules, oiseaux nicheurs, plantes messicoles...), sur des écosystèmes (mares, landes...), mais aussi des actions de restauration de sites pour des espèces (crapaud Sonneur à ventre jaune, orchidées...).

Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels joue un rôle indispensable dans la gestion des espaces naturels remarquables en Poitou-Charentes, l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) favorise la connaissance des données naturalistes auprès de tous les publics, l'Ifrée et le GRAINE développent des formations auprès des associations...

III. Actions à poursuivre

- Réaliser et valoriser des **programmes d'inventaire du patrimoine naturel** (habitats, faune, flore) sur l'ensemble du territoire régional.
- Poursuivre la dynamique de la **cellule migrants de l'Établissement Public Territorial de Bassin** (EPTB) du fleuve Charente et de ses affluents et favoriser ses actions, afin de regrouper toutes les informations utiles à la compréhension de la migration des poissons amphihalins (suivis biologiques, restaurations favorisant la continuité écologique). Le partage des connaissances permettrait à terme la sauvegarde de ces grands migrants identifiés aujourd'hui comme indicateurs de l'état des rivières.
- Soutenir le **Centre régional de sauvegarde** de la faune sauvage (Torsac, Charente).
- **Promouvoir les résultats** des suivis, études et travaux scientifiques auprès des décideurs et du public lors de colloques comme les rencontres de Chizé ou le colloque Landes de Montmorillon...

- Soutenir, en lien avec l'ORE dans le cadre du Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel (RPAPN), la **restitution auprès du public et des décideurs** des travaux de collecte de données régionales et de connaissances naturalistes.
- Soutenir la **sensibilisation, la formation et l'éducation** au patrimoine naturel et à la biodiversité.
- Valoriser les **sites Natura 2000** comme territoires exemplaires de la mise en œuvre de politiques de développement durable (marais, zones alluviales, plaines, forêts...).
- Poursuivre la **démarche "zéro phyto"** dans tous les espaces non agricoles en priorité.

IV. Actions à développer

- Accentuer et diversifier le programme régional de **formation des naturalistes de terrain**, orienté notamment vers les jeunes.
- Élaborer des **plans de gestion** pour les espèces végétales, animales, ainsi que les habitats, vulnérables et menacés dans la région.
- Mettre en place des **réserves naturelles régionales** pour la protection des sites les plus vulnérables et remarquables en y associant les Pays de la région avec un objectif de réalisation d'au moins 5 Réserves Naturelles Régionales par an dans la région

V. Nouvelles actions

- Mettre en œuvre au niveau régional en associant les associations naturalistes la **trame verte et bleue**. Impulser de façon volontaire sa déclinaison au niveau local. Cet outil majeur pour la restauration écologique des corridors tant terrestres qu'aquatiques doit garder son caractère ambitieux s'il veut conserver le rôle qui doit être le sien.
- Mettre en place des **observatoires d'espèces** communes (qui sont aujourd'hui annoncées par les scientifiques comme vulnérables et en danger à moyen ou long terme).
- Prendre en compte de façon déterminante l'impact des **espèces invasives** par la **création d'un observatoire régional** des espèces animales et des plantes envahissantes (faune et flore/terrestres, aquatiques, littorales ou marines, intégrant l'ORENVA³ qui existe sur les espèces végétales aquatiques), et le financement de programmes visant à éradiquer celles qui peuvent encore l'être (xénope ou vison américain, par exemple) et à réguler les autres (ragondin, ambrosie ou jussie par exemple).
- Appuyer et accompagner la **prise en compte des espaces marins et littoraux** dans la politique de protection des habitats régionaux et des espèces qui les fréquentent : mammifères marins, flore et faune invertébrés marine et littorale.
- Soutenir la **réalisation de listes rouges régionales**.
- Préciser l'histoire et l'évolution du vivant dans la région par la collecte et la publication de données anciennes, la recherche bibliographique, l'analyse de collections muséologiques ou particulières, l'inventaire et l'exploitation des herbiers,
- Développer la **communication sur l'inventaire ZNIEFF** auprès des collectivités locales : communes et pays.
- Favoriser l'alimentation de la **base de données nationale** sur les obstacles existants qui entravent la circulation des espèces de **poissons migrateurs**.
- **Conditionner les aides du Conseil Régional** aux projets d'aménagements, au respect des corridors biologique, à la prise en compte de la biodiversité et à la renaturation de surfaces équivalentes.

³ Observatoire Régional des plantes exotiques ENvahissantes des écosystèmes Aquatiques Poitou-Charentes

Paysages

I. Évolution depuis 2004

Mise en place du plan de connaissance et de reconquête des paysages comportant notamment :

- l'élaboration des fiches des unités paysagères de l'atlas régional des paysages,
- une convention avec les écoles du paysage,
- un soutien aux démarches plan, charte paysage et architecture,
- l'appel à projet « paysage » pour des opérations d'envergure de plantation et d'entretien des haies, l'appel à projet « Sylve d'Argenson »...
- des plantations, des actions de sensibilisation lors de la semaine régionale de l'arbre,
- 1 000 000 arbres plantés dont 1 000 noyers dans les plaines.

Le paysage a aussi été pris en compte dans des actions des Contrats Régionaux de Développement Durable.

II. Constats

Le Poitou-Charentes est riche de ses paysages, reflets de la diversité de ses productions, ses savoir-faire, et son histoire. Certains sont emblématiques (Marais Poitevin, ile de Ré...) mais beaucoup sont qualifiés d'ordinaires et composent le cadre de vie des habitants.

Depuis toujours ces paysages ordinaires dépendent des occupants du territoire et plus particulièrement de ceux qui y exercent leurs activités agricoles ou artisanales. L'industrialisation a rendu ce concept caduc et les paysages répondent aujourd'hui à d'autres critères. Ils évoluent en subissant des transformations rapides qui les affectent profondément : extensions périurbaines, zones industrielles et commerciales, pratiques agricoles intensives... Le paysage doit être considéré comme un bien collectif, à ce titre, il a droit à une protection constante et doit faire l'objet d'une attention soutenue de la part du Conseil Régional qui l'a inscrit à son objectif d'excellence environnementale, alors même que le cadre réglementaire qui régit l'espace rural ne dépend pas d'elle.

Ainsi dans le cadre des grands travaux : LGV, routes nationales et départementales, financés par elle, le Conseil Régional doit favoriser le dialogue entre les acteurs institutionnels et les associations représentant les acteurs locaux pour construire en accord avec les différentes politiques paysagères les paysages de demain, gages d'un environnement préservé, d'un développement économique harmonieux et d'une qualité de vie partagée.

III. Actions à poursuivre et développer

➤ **Contribuer à une réelle prise en compte du paysage dans les aménagements et dans l'élaboration des documents d'urbanisme.**

- - Poursuivre la réalisation des fiches des unités paysagères de **l'Atlas Régional des paysages**, le partenariat avec les Ecoles du Paysage, ainsi que le soutien aux actions mises en place par les associations et l'antenne paysage du CREN. Soutenir la production des références régionales (de la réflexion et de la technique) et les démarches innovantes, repérer des actions exemplaires et les faire connaître.

Les grands travaux qui amèneront la mise en œuvre d'aménagements fonciers, mais aussi tout aménagement soutenu par la Région, devront comporter des études approfondies. Elles prévoient très en amont la **restructuration des paysages définis à l'échelle des grandes unités paysagères**, comprendront un Schéma Directeur, des mesures compensatoires et une évaluation des réalisations.

- Le paysage doit occuper une place importante lors de l'élaboration ou de la révision des **documents d'urbanisme** du SCOT au PLU, sans oublier les chartes de paysage, d'architecture, ou forestière.

➤ **Développer la culture du paysage auprès des acteurs et des habitants**

- **Sensibiliser, former** élus, aménageurs, agents de terrain, animateurs territoriaux, bureaux d'étude, maître d'œuvre... pour favoriser l'appréhension paysagère de tout projet. Inciter les collectivités, dans le cadre des actions soutenues par la Région, à associer les habitants pour la concertation dans des démarches participatives autour du paysage.
- Inciter les **lycées agricoles** à mettre en place des actions à l'attention de leurs élèves, futurs agriculteurs, gestionnaires d'espaces.
- Développer une **communication paysagère** qui aille vers les habitants.

➤ **Contribuer à faire évoluer les pratiques d'intervention et de gestion du patrimoine «haie et arbre champêtres ».**

- **Poursuivre les différents soutiens à la plantation de haies**, de bosquets, vergers, parcelles agroforestières, avec un règlement technique respectueux du végétal et de l'environnement : paillage biodégradable « circuit court », espèces locales, jeunes plants, banquettes enherbées...
- Poursuivre aussi le **soutien aux manifestations publiques** qui accompagnent les plantations.
- Développer le soutien aux actions de régénération, de rénovation des haies anciennes, **d'amélioration** en matière **d'entretien des haies**.
- **Informersur les dispositifs réglementaires** permettant la conservation, la protection des haies.

IV. Nouvelles propositions

- Exiger des **mesures exemplaires** en ce qui concerne le paysage et les « trames naturelles » lors de la mise en œuvre de la **LGV**, prenant en compte les incidences sur le paysage au-delà du périmètre rapproché (« vision à 10 km ») assurant une **véritable restauration paysagère** et non une compensation qui se limiterait à la plantation d'un ruban arbustif le long de l'infrastructure. Mettre en place une cellule « lecture du paysage » pour les élus concernés.
- Ces grands travaux nécessiteront la mise en œuvre d'aménagements fonciers selon les différents règlements départementaux. Les **PQPN** (Personnes Qualifiées pour la Protection de la Nature) devront être vigilants sur le paysage. Afin qu'ils puissent remplir ce rôle, il faut leur donner une **formation-sensibilisation** obligatoire, contribuant ainsi à la nécessaire reconnaissance de leur fonction.
- Généraliser une **participation concrète des citoyens**, des acteurs et des associations dans l'élaboration des documents d'urbanisme et lors des études et des enquêtes pour les aménagements.
- Dans le cadre des mesures de soutien au développement de l'agriculture biologique, inscrire la **reconquête paysagère**.
- Animer un **réseau régional des acteurs du paysage**, afin de favoriser les bonnes pratiques.
- Soutenir de **nouvelles expérimentations de transplantation de haies**, notamment dans le cadre des travaux connexes de la LGV.
- Dans le cadre de la filière « bois énergie issu des haies », réaliser au-delà du plan biomasse, un **plan de gestion global des haies** avec l'obligation qu'après l'exploitation on retrouve le même linéaire de haies productives, tant pour les agriculteurs que les collectivités. Celles-ci doivent prendre en compte les intérêts collectifs comme la qualité de l'eau, la protection des sols, les corridors faunistiques et la qualité paysagère.
- Soutenir la réflexion sur la production de **plants d'origine locale** pour la plantation des haies et valoriser les arbres et espèces identitaires du Poitou-Charentes.

Eau

I. Évolution depuis 2004

Même si le Conseil Régional n'est pas compétent dans le domaine de l'eau, l'intérêt qu'il y porte l'a conduit à intervenir sur le plan financier en engageant des études nécessaires à la connaissance des nappes d'eau souterraines et à l'évaluation de leur qualité. La mise en ligne d'un nombre conséquent d'informations, via l'Observatoire Régional de l'Environnement, répond aux acteurs de l'eau et à tous les citoyens.

Il participe aussi au financement des travaux qui respectent et développent la richesse des milieux naturels, comme l'entretien des rivières effectué dans le cadre des Comités locaux participatifs sur l'eau (CLAP'eau).

Le programme "RE-SOURCE", qui touche 12 captages d'eau potable, s'étend à de nouveaux captages et privilégie le principe de prévention, préférable aux traitements coûteux et sans fin.

Selon ce même principe, le Conseil Régional s'est désengagé des programmes de retenues de substitution, préférant cibler ses aides vers l'élevage et l'agriculture au sens large, ainsi que le développement de la filière "Agriculture biologique".

Le Conseil Régional s'est naturellement prononcé sur les projets de SDAGE ; il a initié des débats sur l'eau et co-préside la conférence régionale de l'eau et s'investit aussi dans les SAGE et les PGE. Il porte aussi le programme de réduction des pesticides concernant les collectivités et les particuliers.

Le Conseil régional a donné une impulsion à la collecte des eaux de pluie, symbolisant une prise de conscience contre le gaspillage.

Enfin, comme dans d'autres domaines les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation touchant le grand public et les professionnels ont été encouragées.

II. Constats

La situation de l'eau en Poitou-Charentes reste préoccupante. Cette situation est connue depuis longtemps puisque la région est classée "zone de répartition des eaux" à 90% de son territoire.

Cela signifie bien que les prélèvements dépassent la capacité normale des ressources, ce qui entraîne l'assèchement des rivières et l'épuisement des nappes.

Plusieurs bassins sont classés "zone sensible" en raison de leur propension au développement d'algues.

Enfin la région est en zone "vulnérable" à 82 %, ce qui traduit un taux de nitrates élevé et des pesticides présents à 90% dans les eaux. Les différents plans d'actions en zone vulnérable n'ont pas permis, jusque-là, de réduire sensiblement cette pollution.

Depuis plus de 20 ans, urbanisation, drainages, destruction des zones humides et des prairies naturelles, arrachage des haies et massacre des rivières ont bouleversé les équilibres. Le Bassin Charente est aussi confronté aux inondations dont la gravité a été accentuée par les mêmes causes.

L'alimentation en eau potable reste menacée et les risques de pollution de toutes les eaux (superficielles, souterraines et littorales) sont permanents.

Les états des lieux établis par les Agences de l'eau, dans le cadre de la DCE, ont révélé un pourcentage élevé de masses d'eau en mauvais état. Néanmoins, l'objectif de bon état en 2015 est de 34% en moyenne pour la région Poitou-Charentes contre 67% pour le Grenelle de l'environnement.

III. Actions à poursuivre

- Poursuivre et développer l'**entretien doux des rivières**, intégrant la biodiversité.
- Mettre en place des **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, garants d'un équilibre entre les volumes disponibles et les volumes prélevés et de la qualité des eaux.
- Inciter au **développement de l'agriculture biologique** et de sa filière.
- Investir dans la **connaissance** des eaux souterraines.

IV. Actions à développer

- Préserver les **captages prioritaires AEP⁴** (au sens du Grenelle).
- Réviser le dispositif de **gestion de l'eau**, de manière à arrêter les prélèvements avant l'assèchement des rivières, et prendre en compte le système karstique.
- Inventorier et **mettre en conformité les forages** mettant en communication nappes superficielles et nappes profondes.
- Prendre en compte, dans l'**aménagement du territoire**, toute action qui risque d'avoir un impact sur l'eau, tant sur sa qualité que sur sa quantité.
- Développer la **connaissance, l'information, la sensibilisation et l'éducation**, avec des animations pour la réduction des pesticides.

V. Nouvelles actions

- Développer la préservation de **tous les captages AEP** par toutes mesures préventives pour éviter le traitement coûteux des nitrates et des pesticides (exemples : la plantation d'arbres ou le soutien à l'agriculture biologique...).
- Faire l'**inventaire** précis des **zones humides** à conserver, à protéger et à créer et définir un plan d'actions.
- Engager un programme de **restauration des zones humides**, des ripisylves et de la végétalisation des berges de cours d'eau.
- **Améliorer la fiabilité des stations de mesures** et compléter le réseau pour disposer d'un nombre de points de mesure pertinents et en suffisance (débits et piézomètres), tout en développant les **dispositifs de communication** pour une bonne accessibilité de toutes les données les plus récentes.
- Participer à la mise en œuvre de la gestion de l'eau et en particulier à la bonne application des autorisations de prélèvement collectives basées sur des "**volumes prélevables**" à partir de 2011. La gestion des eaux doit afficher des objectifs ambitieux de préservation des nappes et de maintien des rivières.
- Améliorer la cohérence de **gestion par bassin** sur l'ensemble du territoire régional.
- Inciter aux **pratiques non génératrices de pollution** des eaux :
 - en **évitant l'aménagement de retenues** dont le remplissage impacte les ressources naturelles et dont la gestion manque totalement de transparence
 - en favorisant toutes les initiatives permettant la **substitution de pesticides**, d'engrais et d'épandages démesurés de lisiers
- Inciter aux **apports de matière organique** dans les sols, ce qui confère une qualité de régulation du taux d'humidité et permet aux cultures d'accepter plus facilement un déficit pluviométrique.

⁴ Alimentation en Eau Potable

Agriculture

Agriculture et biodiversité

I. Évolution depuis 2004

La PAC a continué depuis 2004 à entraîner une disparition de milieux naturels, dans les zones humides et au-delà (bocage), avec un déclin associé de la biodiversité.

Les jachères, milieux refuges pour une faune souvent riche et diversifiée, ont disparu.

II. Constats

Face à la PAC, un Conseil Régional a peu de moyens pour gérer les espaces agricoles. Elle doit cibler ses actions sur des territoires à enjeux.

Les Conseils Régionaux et Généraux doivent collaborer sur une politique haies, bois, biodiversité.

Il faut restaurer la biodiversité dans les milieux agricoles en soutenant une politique agricole résolument différente, fondée sur deux points principaux :

- la diversification des assolements par l'introduction de surfaces en herbe et de légumineuses, et bien adaptées au contexte pédo-climatique du Poitou-Charentes, limitant ainsi l'usage de pesticides, des engrais de synthèse, des épandages de lisiers générateurs de pollutions des eaux douces et marines, émetteurs de gaz à effet de serre et réducteurs de la couche d'ozone en leur substituant des procédures de méthanisation et de compostage
- la mise en valeur des espaces boisés en massifs et en linéaire afin de concilier production agricole, de bois, et sauvegarde de la biodiversité, devenant aussi des éléments de la trame verte.

Le développement récent d'élevages industriels porcins dans notre région pose le problème de l'évaluation des émanations gazeuses toxiques et ou à effet de serre à partir des fosses et des zones d'épandages de lisiers notamment de protoxyde d'azote, de méthane, etc.

Il faut encourager une agriculture non intensive, respectueuse de l'environnement, soucieuse de qualité pour tous. Un retour à la normale en quelque sorte.

III. Actions à poursuivre

- Mettre en place, de façon concertée entre le monde de l'environnement et la profession agricole, un **programme de jachères environnementales** sur une surface de 80 000 ha dans la région. Cette action est à ce jour restée un échec suite aux disparitions des jachères PAC.
- Soutenir les **démarches agro-environnementales** collectives d'agriculteurs en renforçant les dispositifs d'animation locale pouvant être mobilisés par les associations d'environnement. Le soutien du Conseil Régional aux Pays doit prévoir ce dispositif, avec pour objectifs :
 - 50 % des agriculteurs avec des contrats agro-environnementaux
 - budget intrants inférieur à 30 % du chiffre d'affaire
 - 10 % minimum de la surface en infrastructures agro-écologiques, c'est à dire favorables à la biodiversité (prairies permanentes, haies, jachères type faune sauvage).
- Accompagner la réalisation des **diagnostics environnementaux** sur les exploitations agricoles souhaitant s'engager dans une démarche agro-environnementale.

IV. Actions à développer

- Soutenir les **contractualisations des agriculteurs** sur les territoires à enjeux écologiques majeurs (Natura 2000).

V. Nouvelles actions

- Développer l'**animation** (sur le terrain) **auprès des agriculteurs** en prenant comme référence les réseaux d'exploitation pilotes.
- Favoriser la **sensibilisation à l'environnement et à la préservation de la biodiversité** des enseignants et élèves des lycées agricoles, afin d'avoir des lycées exemplaires. Lier les aides aux lycées agricoles à une démarche des exploitations respectueuses de l'environnement, soutenir les réseaux écophyto 2018 associant des lycées agricoles à des exploitations volontaires pour s'engager dans la réduction des intrants et la lutte contre les espèces invasives par la restauration des sols et la diversification des assolements.
- Soutenir le **plan Écophyto 2018** de réduction de 50 % des pesticides, en proposant des initiatives visant à réduire les intrants et l'irrigation.
- **Conditionner les aides du Conseil Régional** à des mesures en faveur de la biodiversité.
- Limiter les aides aux **agrocultures** à l'utilisation de ceux-ci au sein de l'exploitation.
- Encourager, soutenir et créer des **filières de sauvegarde de vieilles variétés** fourragères et potagères régionales, de variétés arboricoles fruitières ou forestières régionales **et de vieilles souches animales**.
- Préserver les espaces agricoles menacés par **l'urbanisation** et les zones "d'activités" multipliées sans cohérence.

Agriculture et citoyenneté

I. Constats et objectifs

Les agriculteurs engagés dans une démarche « agriculture durable » – économiquement performante, socialement équitable et écologiquement saine – ont pour objectif de répondre aux besoins du présent (aliments sains, eau et paysages de qualité, emploi et qualité de vie) en préservant les ressources naturelles pour les générations futures. Or, ce sont bientôt 9 milliards d'humains qu'il faudra nourrir sur la planète. Les terres cultivables sont partout en diminution, du fait de l'urbanisation, de la désertification, de l'érosion et la stérilisation des sols résultant d'une exploitation intensive. Parallèlement, le recours à l'énergie fossile et aux intrants va devoir diminuer, dans le cadre d'une nécessaire tendance à la sobriété qui concerne tous les secteurs d'activité. La région est la bonne échelle pour inventer, expérimenter et développer des mécanismes permettant de changer de système.

II. Propositions

- **Favoriser tout dispositif facilitant la transition** entre le système industriel et chimique en place et un système de production durable. La difficulté économique et technique de ce moment de « mue » est ce qui freine aujourd'hui de nombreux paysans à sauter un pas qu'ils savent pourtant indispensable.
 - Par exemple : **conditionner les aides à l'exploitation** à l'engagement par le paysan d'une démarche de **développement durable**, basée sur un diagnostic initial, des objectifs de résultat définis sur 5 ans, et accompagnée d'une évaluation continue.
 - Soutenir et valoriser les **échanges d'expériences entre agriculteurs** qui débouchent sur une capitalisation et une mutualisation de connaissances techniques liées à la durabilité des systèmes de production.
 - **Contribuer à faire évoluer la fiscalité** de sorte qu'elle pèse davantage sur la consommation d'énergie (fossile ou non renouvelable) et moins sur le travail.

- **Soutenir le développement d'un élevage** basé sur une alimentation à l'herbe et une autonomie locale en protéines, ayant **peu d'impact pour l'environnement** mais riche en emplois et facteur d'entretien des paysages, donc d'un milieu rural habité, vivant et accueillant.
- **Promouvoir la relocalisation de l'économie par une consommation locale (circuits courts) :**
 - dans la **restauration collective** des lycées, ce qui passe par la formation des personnels en charge de ces questions (intendants, cuisiniers...)
 - en soutenant les initiatives de² type **AMAP, magasins collectifs**, et toute autre initiative locale permettant de rassembler des paysans, des consommateurs, des acteurs associatifs concernés par l'environnement et la santé.
 - prévoir dans les **contrats de ruralité** signés avec les Pays une incitation forte à adopter les mêmes réflexions et pratiques.
 - encourager le **débat sur la coopération agricole** en Poitou-Charentes, pour une **restructuration des outils coopératifs** vers davantage de prises de décisions locales et la re-création d'outils de transformation locaux et de petites dimensions.
- Développer avec les collectivités locales une **réflexion sur le foncier** pour freiner la disparition des terres agricoles.
- Mettre en avant une politique de « **modération** » dans le domaine de l'énergie.
- Maintenir le principe d'une **région « sans OGM »** (pas d'essais et pas de cultures en plein air).

Agriculture biologique

I. Évolution depuis 2004

Les moyens attribués à l'Agriculture biologique depuis 2004 ont principalement été dédiés aux structures de développement. Le soutien aux structures est à budget constant depuis 2007.

En 2008, le Conseil Régional a mis en place des aides directes aux producteurs en complétant les aides à la conversion pendant 5 ans et en finançant une aide au maintien dans le cadre d'installations en bio. En 2009, le Conseil Régional Poitou-Charentes soutient le développement de la bio au travers du Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique 2007–2013, complété, en 2008, par un Plan Bio 2008–2010 en créant des appels à projets spécifiques à la bio.

Agrobio Poitou-Charentes a mis en place une organisation interne permettant la structuration des filières avec, depuis 2009, le développement de la transformation agroalimentaire.

II. Constat

La région Poitou-Charentes est classée parmi les régions moyennement développées en terme de bio, mais en 2009 elle est classée parmi les 8 régions à croissance forte (+22%). Il y aurait 550 exploitations en 2009, soit 2% des exploitations, soit 2,09% de la SAU.

En 2007, dans le cadre du CPER 2007-2013 un accord atypique avec les Chambres d'Agriculture a permis d'optimiser les compétences des 2 réseaux. Ce programme est mené sur le terrain par Agrobio Poitou-Charentes, coordinateur du développement de la bio, en partenariat avec les Chambres d'agriculture.

III. Actions à poursuivre

- Rendre plus incitatives les aides pour les **diminutions de pesticides et d'engrais** de synthèse dans les bassins d'alimentation et de périmètres de protection de captages d'eau potable.
- Poursuivre l'**enseignement de l'agriculture biologique** dans les CFPPA et l'insérer dans les lycées agricoles.
 - Augmenter le nombre d'heures stagiaires proposé dans les appels d'offres pour former les futurs installés à la hauteur des ambitions du Conseil Régional.
- Choisir d'**approvisionner en produits biologiques les restaurants scolaires** des lycées.

IV. Actions à développer

- Renforcer la **protection des captages en développant l'agriculture biologique** sur toutes les zones de captage.
- Renforcer l'action de **conversions en agriculture biologique** dans les zones cultivées du Marais Poitevin.
- Aider les agriculteurs biologiques dans leurs projets pour les actions non finançables par les « Mesures Agri - Environnementales ».
- Renforcer les **aides directes aux producteurs bio concernant les investissements** permettant l'autonomie des producteurs à l'échelle de la production, de la transformation, de la diversification et de la distribution en favorisant l'organisation collective a travers des achats et utilisations groupés.
- Insérer **l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole** et dans les programmes de recherche agronomiques en Poitou-Charentes :
 - modules de formations sur la bio dans toutes les formations agricoles de niveau IV et III ;
 - un module technique de pointe bio ;
 - un atelier bio dans chaque exploitation des lycées agricoles ;
 - développer des programmes de recherches bio à l'INRA a travers un lieu de concertation où les objectifs de recherche sont co-définis avec la profession bio. Favoriser la recherche-développement.
- Poursuivre le soutien à la **promotion des produits biologiques du Poitou-Charentes** (par une marque régionale, la participation à des salons professionnels, le printemps bio...), qui a permis de répondre en partie à l'augmentation de la demande (+ 25 % par an) et le développer via :
 - la promotion des **produits biologiques « locaux »** par la mise en place de la déclinaison de l'identifiant national en région, ce qui favorisera la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - la mise en place d'un véritable **commerce solidaire**.
- Développer **l'approvisionnement en produits biologiques dans les restaurants des lycées**, notamment par l'accès des producteurs bio aux appels d'offre, l'accompagnement du personnel de cuisine, et la mise en place d'une véritable formation des acteurs de la restauration scolaire.
- Poursuivre le soutien à la mise en place d'une **plate-forme de distribution des produits biologiques régionaux** à destination de la Restauration Hors Domicile (RHD), initié lors de la création de Paysans Bio Distribution et devant évoluer par :
 - l'accompagnement d'un **nouveau projet de RHD bio** reposant sur la contractualisation et la planification de productions bio locales ;
 - la **structuration d'une filière RHD bio locale** sur la base d'un commerce solidaire.

V. Nouvelles actions

- Soutenir la distribution de **produits bio locaux dans les commerces de proximité** sur la base d'un commerce solidaire.
- Soutenir les **projets de transformation structurants** qui s'intègrent dans le Plan Stratégique de Développement de l'Agriculture Biologique 2007-2013.
- Favoriser les **outils** logistiques qui permettent la **diminution des gaz à effet de serre**.
- Faire de l'agriculture bio picto-charentaise un **moteur pour un projet de territoire** (réorganiser toute la gouvernance en agriculture : accès au foncier, répartition et orientation des aides...).
- Développer la bio par des signaux forts en terme de **communication** et de budget.
- Il faut donc **réorienter une partie des aides vers la bio** et assumer les choix budgétaires.
- Créer un **comité de pilotage permanent** pour suivre les dossiers et communiquer afin que les informations soient accessibles et que la parole puisse être donnée aux professionnels.

Consommation et cadre de vie

I. Évolution depuis 2004

Le Conseil Régional, dans les actions qu'il conduit ou qu'il soutient, devra favoriser l'application des principes de précaution, de prévention, d'économie et de bonne gestion, de responsabilité, de participation, de solidarité :

- Attribution des primes à l'acquisition de kits « eau de pluie, ou pour l'acquisition d'appareils ménagers économes en énergie.
- Mise en place d'un dispositif de financement de la très haute performance énergétique dans le logement social neuf, et bonification de l'éco-prêt à l'attention des bailleurs sociaux pour la réhabilitation de logements.
- Adoption du dispositif « Agenda 22 Poitou-Charentes » visant à améliorer l'accessibilité pour tous aux services, équipements, activités et plus largement à changer le regard porté sur le handicap.
- Mise en place du Schéma régional d'accessibilité des services de transport régionaux.
- Promotion et labellisation des produits régionaux.

Les consommateurs ont évolué et pris conscience des enjeux :

- Ils s'orientent de plus en plus vers la consommation de produits locaux et de meilleure qualité. Aussi l'offre ne suit pas cette demande en nette croissance.
- Des baisses de consommation d'eau potable sont notées sur tout le territoire.

II. Constat

Le rôle des consommateurs est essentiel dans la mise en oeuvre concrète des principes du Développement Durable, car l'acte consommateur est au "carrefour" de ses trois composantes : économique, sociale et environnementale.

Le Développement Durable doit obligatoirement s'inscrire dans la participation, la durée, la solidarité, et les consommateurs devront être conscients du rôle qui leur revient. C'est un projet mobilisateur qui doit regrouper les individus autour d'idées concrètes et valorisantes. C'est avant tout un choix de société qui fait appel à des valeurs et des principes trop longtemps délaissés, alors que la croissance semblait illimitée.

Les consommateurs devront être informés de façon objective, afin qu'ils puissent choisir en toute connaissance et être en mesure de déjouer les pièges de la publicité, et de la vente forcée.

A partir d'une approche globale des questions de consommation, d'habitat et d'environnement, l'enjeu pour les consommateurs est d'expérimenter et de développer une action valorisant la vie quotidienne avec implication à long terme. Ils doivent se sentir impliqués individuellement et collectivement.

III. Actions à poursuivre

- Une **solidarité doit s'exercer envers les plus démunis**, localement mais aussi bien au-delà de nos frontières.
- Il faut favoriser un **développement plus équitable** du commerce et des échanges internationaux et parallèlement **promouvoir la consommation de produits locaux**, permettant de limiter les transports de marchandises gourmands en énergie.
- Il faut toujours veiller aux aménagements permettant **l'accessibilité pour les handicapés**.
- Poursuivre toutes actions conduisant à la **maîtrise des consommations** (eau, énergie...) et à la **réduction des déchets**...

IV. Actions à développer

- Il faut accentuer la **participation de tous les citoyens - consommateurs**, car c'est non seulement une méthode pour plus de démocratie, mais c'est aussi un moyen pour plus d'efficacité économique, sociale et environnementale.
- Encourager et soutenir la consommation en « **circuits courts** » favorisant le contact direct producteurs-consommateurs.

V. Nouvelles actions

- Il y aurait lieu de mettre en oeuvre une **éducation au Développement Durable**, auprès des jeunes, incluant l'acte de consommation individuelle, et une **formation intégrée à la formation professionnelle**.
- Les consommateurs ne pourront s'approprier le concept de Développement Durable que s'il se traduit au quotidien par des efforts mesurables. Le Conseil Régional doit donc participer à la définition **d'indicateurs de suivi**.

Santé et environnement

I. Évolution depuis 2004

L'Etat a lancé, en juin 2004, un plan national en santé-environnement (PNSE), décliné en plans régionaux santé-environnement (PRSE), nouvelle étape dans la prévention des risques.

ATMO mesure la qualité de l'air dans les villes principales de la région et les pollutions dans des lieux de vie, collectifs et individuels.

Par l'intermédiaire de l'AREC, en lien avec les services de l'État et l'ADEME, des actions sont menées pour favoriser l'élimination des déchets ménagers dangereux.

Il y a eu mise en place assez rapide des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) sur les sites Seveso seuil haut : 16 CLIC installées en Poitou-Charentes sur 18 sites concernés. La loi de 2003 est respectée dans la forme. Des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et donc des Périmètres de Sécurité sont en cours d'établissement.

Des mesures sont prises sur les rejets de produits dangereux (plomb, fluor, cadmium, pesticides, pollens...).

On constate une application lente et timide de la directive européenne REACH imposant aux entreprises la déclaration des molécules chimiques utilisées, considérées comme potentiellement toxiques.

L'opération "Terre Saine" constitue une véritable incitation des collectivités à réduire l'usage des pesticides.

Le Conseil Régional s'est déclaré "Région sans OGM", elle a soutenu les élus des communes confrontés à un recours des Préfets contre un arrêté anti-OGM.

II. Constats et objectifs

L'environnement agit quotidiennement sur notre santé par le biais du milieu qui nous entoure ; les eaux, les sols, l'air ambiant extérieur et intérieur, la chaîne alimentaire, les radiations électromagnétiques, le bruit...

Pesticides, oxydes d'azote, pollens et particules fines déclenchent des dysfonctionnements du système respiratoire, des cancers, des allergies ou des mortalités prématurées.

Lier santé et environnement est une évidence pour l'opinion, mais c'est encore un défi pour qui recherche des informations fiables et précises.

Si le secteur de la santé a fait d'énormes progrès ces dernières décennies, aussi bien dans le dépistage des maladies que dans les soins, de nouvelles inquiétudes existent pour l'avenir. Certaines maladies peuvent avoir un lien avec des technologies nouvelles comme les nanoparticules. Enfin nous devons nous préparer à voir des maladies inconnues, à notre latitude, faire leur apparition avec le réchauffement climatique.

Il y a malheureusement une confidentialité dans le début d'élaboration des nouveaux outils en matière de nuisances sonores : plan de Gêne Sonore (prévention) ; cartes de bruit.

III. Actions à poursuivre

Plus que le curatif, l'action portera prioritairement sur la prévention à l'instar de l'eau potable obtenue trop souvent par le traitement de l'eau brute. L'action en amont, qui vise à réduire les polluants, sera donc privilégiée. C'est la poursuite du programme "RE-SOURCES" et de l'opération "Terre Saine".

- Poursuivre les études de la **qualité des eaux souterraines**.
- Inciter à la réduction voire la **suppression des vecteurs présentant un risque avéré** ou potentiel pour la santé. Une priorité sera donnée aux CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques).

- Poursuivre la **prévention active**, qui fait appel à une démarche, une participation de la personne et qui s'inscrit dans le champ éducatif. Dans les deux cas, l'objectif est d'influer sur les comportements, la prévention active exige davantage de prise de conscience, de la part des individus comme des collectivités.
- Continuer le **principe de précaution** ; la santé environnementale repose donc en partie sur l'évaluation et la gestion du risque, d'où l'émergence du principe de précaution que l'on cherche désormais à introduire en plus de la protection et de la prévention sanitaires.

IV. Actions à développer

- Favoriser le **réflexe "Prévention"** qui doit s'envisager par rapport à la santé et au bien-être, plutôt que par rapport à la maladie.
- Développer les actions engagées sur la **diminution des pesticides** et des biocides dans les collectivités et chez l'habitant.
- Inscrire de nouveaux **critères conditionnant l'attribution d'aides**. Ce genre de dispositif est déjà utilisé dans le sens de l'excellence environnementale ; par exemple, les aides touchant aujourd'hui l'agriculture sont conditionnées à l'agriculture sans OGM et doivent l'être aussi à une agriculture avec moins de pesticides.

V. Nouvelles actions

- **Mettre en œuvre le PRSE⁵ II** ; en cours de validation, il est une clé de la prise en compte de la santé des populations, il prend en compte l'essentiel des sujets évoqués précédemment, il devra être très largement communiqué et appliqué.
- Soutenir la **prévention et l'éducation à la santé et à la connaissance de l'état sanitaire**, faciliter l'accès à l'information en santé-environnement et favoriser le débat public.
- Lancer des **initiatives régionales** pour :
 - une formation au risque industriel des représentants associatifs dans les CLIC ;
 - une coordination des interventions en vue d'un fonctionnement plus transparent et d'une réelle information du public sur les risques ;
 - des moyens permettant aux associations d'expertiser si nécessaire et d'informer.
- Assurer une coordination des politiques de **prévention des nuisances sonores** mises en œuvre dans les futurs Plans de Gêne Sonore.
- Intervenir auprès des Sociétés d'Autoroutes et de Réseau Ferré de France pour des **aménagement de protection allant au-delà du strict respect de la réglementation française** (prise en compte des normes de l'OMS, des situations de multi-expositions, etc.) et visant à éviter non seulement les troubles organiques liés au bruit mais toute gêne sonore dégradant la qualité de vie.
- Développer la **connaissance de l'état sanitaire** qui permettra de mieux cerner les causes de pathologies, par des études épidémiologiques et d'établir un lien environnemental :
 - communiquer sur l'observatoire de la santé et le faire vivre efficacement ;
 - favoriser la recherche et l'information sur les allergies, sur les nouvelles maladies, sur les maladies migratrices, les nanotechnologies ;
 - favoriser le réflexe "Prévention" ;
- Prendre en compte les **risques d'exposition de la population à des radiofréquences** associées à des champs électromagnétiques d'intensité trop élevées et générateurs de pathologies.

⁵ Plan Régional Santé Environnement

Transports

I. Évolution depuis 2004

Fret Depuis 2004, le transport routier des marchandises continue de progresser dangereusement sur les grands axes qui traversent notre région.

La SNCF n'a pas de réelle volonté de développer le transport classique, en témoigne la suppression des wagons isolés au profit des trains entiers.

Quant à l'Autoroute Ferroviaire de marchandise Atlantique Bayonne-Lille prévue sur la ligne historique, les 30 allers-retours quotidiens en 2020 (D.U.P. de la LGV SEA) sont réduits à 10 dans l'« Engagement National pour le Fret » de septembre 2009. Cette révision des engagements à la baisse vide le projet de LGV SEA de l'essentiel de son utilité publique ; elle empêchera de respecter l'objectif du Grenelle en matière de ferroutage et les 100 000 poids lourds évités par an ne suffiront pas à stopper la croissance du transport de marchandises sur la RN 10 et l'A10.

RFF et SNCF donnent une forte priorité au développement de la Grande Vitesse pour voyageurs, le report modal du fret routier sur le rail n'est qu'un alibi alors que la région en a vitement besoin.

Voyageurs La LGV SEA Tours - Bordeaux n'est pas totalement financée, alors même que les aménagements contre les nuisances de bruit et que les mesures compensatoires environnementales impliqueront tôt ou tard des investissements complémentaires de la part du Concessionnaire.

RFF et quelques « grands élus » ont une forte volonté de réaliser une liaison TGV Poitiers - Limoges malgré l'inadaptation flagrante de cette technologie aux besoins des territoires. Une priorité commerciale absolue est donnée au rabattement sur la LGV SEA du flux de voyageurs entre Limoges et Paris..

La reprise de la gestion des TER par le Conseil Régional a permis des évolutions favorables pour le transport voyageurs : renouvellement accéléré des matériels, augmentation du nombre de trains, tarifs plus adaptés et, en retour, une augmentation des fréquentations.

II. Constat

RFF n'a pas fait d'étude sérieuse pour développer le ferroutage sur la ligne existante après la mise en service de la LGV SEA. Mal anticipés, les travaux de mise au gabarit des 13 tunnels au sud de Poitiers sont renvoyés après 2016. En attendant, l'Autoroute empruntera un « itinéraire alternatif » Poitiers-Niort-Saintes-Bordeaux, du moins dès que le tunnel de Poitiers-Sud sera mis au gabarit. En 2011 elle devra donc se contenter d'un itinéraire de secours, évitant Poitiers par Saumur-Thouars-Niort. Cette cascade d'itinéraires provisoires sur des lignes souvent non électrifiées et à voie unique permet de douter de la faisabilité du très modeste objectif chiffré dans l'Engagement National : 4 à 5 allers-retours quotidiens à l'ouverture du service.

Bien qu'il annonce un investissement de 7 milliards d'euros pour le fret, l'État fait appel au financement régional pour l'adaptation au ferroutage des divers itinéraires de l'axe ferroviaire atlantique et de ne garantit aucun calendrier. Il y a pourtant nécessité absolue de stopper l'accroissement du nombre de camions, la solution n'étant pas d'en mettre des plus gros pour en avoir moins.

III. Actions à poursuivre

- Poursuivre la réalisation de la **liaison cadencée TER** La Rochelle - Rochefort.
- Renforcer l'activité du Grand Port de La Rochelle, en incitant, y compris financièrement, au **développement du cabotage**, et faciliter le transport par fer des marchandises à partir du port.
- Inciter les entreprises proches des voies ferrées à **utiliser le mode de transport par fer** pour leurs usages marchandises et **favoriser l'utilisation des TER** par leurs salariés.
- Poursuivre la **diminution des pollutions multiples** dont les pollutions sonores le long des voies ferrées, des couloirs autoroutiers, des 4 voies et à proximité des aéroports.
- Rééquilibrer les **investissements régionaux rail-route**.
- Investir dans les **déplacements "doux"** et l'usage de véhicules électriques en agglomérations.

IV. Actions à développer

- Prévoir plusieurs **plate-formes multimodales** qui s'appuient sur le ferroutage et le merroutage.
- Développer la **complémentarité** entre la **base multimodale** et le port de La Rochelle.
- Lever d'urgence le **point de blocage** que représente le **tunnel de Poitiers Sud** inadapté au ferroutage.
- **Développer les transports collectifs** (complémentarité TER et transports en commun dans les villes, développer les modes de transports doux (pistes cyclables le long des routes).
- Redynamiser les **comités de lignes**.

V. Nouvelles actions

Transports de marchandises

- Dès la sortie des décrets de la loi Grenelle II, revoir le schéma "Transport régional de marchandises" et l'inclure dans un agenda 21 régional ou réaliser un agenda 21 "Transports".
 - Obtenir un **calendrier opératif** pour la mise en service de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique (ferroutage) sur la ligne existante.
 - avec une offre commerciale conforme aux engagements de la DUP de la LGV SEA.
 - avec un programme de protections anti-bruit efficaces, allant jusqu'aux tranchées couvertes.
 - Favoriser le **report modal du fret routier sur le rail** par une politique active de promotion de la Taxe Kilométrique Poids Lourds instituée par la Loi Grenelle 1 et la Loi de Finances. Campagne d'information en direction des professionnels et du public. Concertation avec les Conseils Généraux, les associations et les professionnels, avec le souci d'éviter les exonérations qui rendraient inefficace le dispositif. Respect du calendrier : mise en place en 2011.

Transports des voyageurs

- TER : dès la mise en service de la LGV SEA programmer **l'utilisation prioritaire de sillons libérés sur la ligne Tours-Bordeaux pour des liaisons TER cadencées**.
- Créer une **liaison voyageurs Niort-Thouars-Saumur**.
- **Abandonner le projet de LGV Poitiers - Limoges** dont la technologie impose des contraintes ruineuses pour le cadre de vie et les milieux naturels et étudier, dans l'esprit du développement soutenable, une deuxième tranche de modernisation de la ligne actuelle.

Infrastructures :

- Selon RFF, tous les trafics ne passeront pas en gare de Poitiers si les ambitions du Grenelle (Autoroute Ferroviaire, TGV) et de la région (TER) sont respectés. Il faut donc tôt ou tard détourner un des trafics, soit le ferroutage qu'on détourne (ligne nouvelle de contournement loin des zones habitées) ou ce sont les TGV (desserte de Poitiers par une gare nouvelle). Il faut quoiqu'il en soit assurer à Poitiers des infrastructures permettant le fret ferroviaire, le développement des TER et des TGV et assurant l'intermodalité.
- **Lier les versements de crédits** régionaux pour la LGV SEA à un engagement ferme de RFF :
 - à la réalisation des aménagements anti-bruit demandés par les collectivités et les associations, en particulier tranchées couvertes en milieu sub-urbain et écrans acoustiques sur les viaducs,
 - à l'obtention des aménagements et mesures compensatoires définis par les associations de protection de la nature et de l'environnement, en particulier sur les 4 zones Natura 2000 (ZPS), les zones humides et les traversées de rivières.

Air

I. Évolution depuis 2004

ATMO fait un travail régulier de suivi de la qualité de l'air sur la région, des études particulières sur les rejets de certaines entreprises, pour des projets de collectivités, le déplacement de particules, la pollution intérieure dans des écoles et les risques d'allergie pollinique.

Alors que le Grenelle impulse une prise en compte des risques liés aux pesticides et aux produits chimiques utilisés sans discernement en l'agriculture et dont les molécules circulent dans l'air, il s'agit aussi de se préoccuper des produits polluants très nombreux encore utilisés dans les lieux de vie collectifs et les maisons d'habitation. Le Grenelle est relayé par le Conseil Régional pour les zones non agricoles (programme Terre Saine)

II. Constat

Notre région n'est pas sujette de manière significative aux pollutions à l'ozone par contre les risques d'allergie pollinique à l'ambrosie deviennent de plus en plus préoccupants, notamment en Charente et dans le pays mellois.

Les pollens allergisants et les particules de produits utilisés en l'agriculture circulent beaucoup plus et beaucoup plus loin que nous ne le pensions.

De même, la pollution à l'intérieur des lieux de vie, de travail et d'habitations est supérieure à la pollution extérieure.

III. Actions à poursuivre

- Poursuivre le soutien actif au fonctionnement d'**ATMO Poitou-Charentes**.
- Poursuivre l'action « **Terre Saine** »

IV. Actions à développer

- Favoriser (avec ATMO, les collectivités et les associations), des actions sur la **diminution des pollutions "intérieures"**, en particulier dans les lycées, et la diminution des risques de pollinoses.

Énergie

I. Évolution depuis 2004

La plupart des collectivités locales se sont engagées dans les plans "Climat" à l'initiative de la Région.

Les installations d'énergies renouvelables (éolien, solaires thermique et photovoltaïque) prennent un essor intéressant.

Les créations des comités régionaux éoliens et solaires sont des initiatives constructives.

Le Conseil Régional envisage la création d'un schéma Régional Air, Énergie Climat qui fixe les orientations pour atténuer les effets du changement climatique et pour s'y adapter.

II. Constats et objectifs

Le dérèglement climatique est le signe du dépassement de la capacité de régénération de notre planète ; une mutation de notre société peut inverser encore cette situation :

- la fin de l'ère d'abondance de l'énergie pas chère... et polluante !
- la préservation des ressources énergétiques de toute nature s'impose comme une responsabilité capitale vis-à-vis des générations futures.
- la priorité absolue à mettre sur les économies d'énergie et sur la limitation des transports routiers.

Une **réflexion sur les énergies** que l'on qualifie de "**renouvelables**" et qui ne sont pas "écologiques":

- concernant le "bois-énergie", toute sylviculture n'est pas forcément acceptable ;
- concernant les agrocarburants, leur bilan écologique est très discutable, si ce n'est mauvais et les cultures concernées entrent en concurrence directe avec les productions alimentaires, sans parler de l'impact environnemental des pratiques agricoles et des conséquences catastrophiques pour la vie des populations du Sud ;
- concernant la méthanisation, elle n'est pas envisageable avec des denrées ou des produits agricoles cultivés (blé, maïs...) ;
- concernant le solaire photovoltaïque, les terres agricoles et les zones de biodiversité sensibles sont à exclure des lieux où installer des panneaux photovoltaïques, il est préférable d'utiliser les toits des bâtiments.

III. Actions à poursuivre

- Poursuivre et renforcer **l'information et l'éducation de tous** (citoyens, élus...) pour ces nouvelles orientations.
- Les installations nouvelles d'ENR (énergie nouvelle et renouvelable) doivent être développées en lien avec une réflexion locale basée sur la **réduction de la consommation d'énergie** et sur l'efficacité énergétique.

IV. Actions à développer et nouvelles actions

- Développer une politique de **partage et de "décroissance équitable"** de notre consommation énergétique en développant les alternatives collectives (TER, bus, vélo, en association avec une réflexion sur les PDU et Plan de déplacement pour les campagnes).
- **Permettre aux citoyens d'exprimer leurs points de vue** pour élargir le champ de vision des élus lors de prises de décision :
 - mettre en place une politique de maîtrise de l'énergie et d'isolation sur l'habitat ancien, notamment en aidant les citoyens à faire les bons choix énergétiques ;
 - favoriser le modèle "maison passive" qui doit être la base de toute construction nouvelle.

- **Développer des énergies éco-renouvelables**, en particulier le solaire thermique et le photovoltaïque sur les toits.
- **Surveiller les expériences de capture** et de séquestration du carbone.
- **Décentraliser la production d'énergie** au plus proche de la consommation.
- Donner la priorité absolue aux **filières éco-renouvelables** pour la recherche sur l'énergie.
- Concernant le **nucléaire**, pour **Civaux**, participer aux comités régionaux afin de garantir la transparence, la sécurité et entamer une réduction (jusqu'à la sortie définitive du nucléaire).
- Créer des **plans "Climat - Energies"** pour chaque territoire, opposables aux plans d'urbanisme.
- Constituer un Pôle régional de conseil et d'aide à la conception de véritables "**éco-quartiers**".
- Impulser l'**éco-conditionnalité "Carbone-Energie"** pour l'ensemble des décisions publiques et privées.

Déchets

I. Évolution depuis 2004

Le Conseil Régional a compétence sur les déchets dangereux, dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan régional de réduction et d'élimination des déchets dangereux (PREDD), fusion des anciens plans : Plan régional des déchets industriels spéciaux (PREDIS) et Plan régional des déchets d'activités de soins à risque infectieux (PREDASRI).

Concernant le nouveau plan régional, la commission correspondante ne s'est réunie qu'une fois. Il y a aussi nécessité d'une articulation avec les autres plans déchets (plan déchets ménagers et assimilés et plan déchets BTP).

Les coûts de collecte des déchets, comme de traitement, progressent.

Aucun nouveau centre d'enfouissement de déchets, aussi bien pour les déchets de l'industrie que pour les déchets ménagers, n'a pu voir le jour depuis 2004. Des incinérateurs continuent leur activité, après une mise aux normes européennes de 2005, mais le vieillissement se poursuit. Le département des Deux-Sèvres expérimente un système de traitement mécano-biologique.

Des Conseils généraux, comme celui de la Charente, ont élaboré un plan départemental « Déchets ménagers et assimilés » (adopté en avril 2007). Le Conseil général de la Vienne est en cours de révision de son plan « déchets ménagers » et le Conseil général des Deux-Sèvres devrait démarrer la révision de son plan prochainement.

La mise en place de la « redevance spéciale »⁶ s'est réalisée sur les 5 EPCI. Par contre, la redevance incitative⁷ n'est pas encore appliquée.

Les déchets inertes des industriels terminent le plus souvent dans des carrières de granulats, en cours d'exploitation ou non, et avec un contrôle très insuffisant.

II. Constat

Les réflexes du tri et du compostage ont progressé. Par exemple, la filière « Bois » dans nombre de déchèteries, la diffusion très large de composteurs individuels, le développement des éco-industries, la mise en place progressive de collectes sélectives de déchets ménagers dans les collectivités, les hôpitaux ; les efforts d'information, de sensibilisation, d'éducation auprès d'un large public et principalement auprès des jeunes (programmes pédagogiques sur la gestion et la prévention des déchets, sur le compostage...).

De nouvelles filières de transformation de déchets voient le jour, DEEE, pneus...

Cependant, il n'y a pas de volonté de développer le passage à la "redevance incitative" ; il n'y a pas, à ce jour, de solution satisfaisante de définition des déchets ultimes et de solution vraiment acceptable de traitement de ces déchets.

De plus, concernant le traitement des déchets non ultimes, le constat de 2004 reste valide et les difficultés ne font que progresser.

Concernant les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), des incertitudes subsistent sur le devenir de ce type de déchets produits par les malades se soignant chez eux et par certains cabinets médicaux. Pour les malades se soignant chez eux, il est parfois difficile de trouver une solution réglementaire pour la prise en charge de leurs déchets de soins, qui peuvent alors partir avec les déchets ménagers avec les risques inhérents que cela implique.

⁶ redevance à destination des producteurs de déchets autres que les ménages pour les déchets qu'ils confient au service public de collecte et de traitement des déchets

⁷ calculée avec une part proportionnelle à une notion de quantité

Il convient d'accorder une place particulière aux déchets d'origine agricole, qu'il s'agisse des lisiers dont l'épandage devrait être précédé d'un traitement associant compostage et méthanisation, ou des boues d'épuration des stations de traitement des eaux de captage contenant des résidus de pesticides et d'antibiotiques, voire d'hormones de croissance.

III. Actions à poursuivre

- Dans le cadre des marchés publics, inclure systématiquement des **critères de développement durable**.
- Promouvoir la **méthanisation des déchets végétaux** et organiques.

IV. Actions à développer

- Accentuer la **politique régionale de sensibilisation en matière de tri des déchets**, et surtout solliciter l'action des élus, des industriels des artisans, des commerçants et de la population pour la réduction des déchets.
- Redéfinir des **indicateurs adaptés** pour un suivi de ces objectifs.
- Généraliser un **label ADEME**, ou autre, pour les déchèteries qui se distinguent par la qualité et la valorisation des déchets reçus.
- Multiplier les **campagnes de "Stop Pub"**.
- Développer le concept de "**recyclerie**" et évaluer l'efficacité des expériences liées à des activités de réinsertion sociale.
- Développer et **renforcer les partenariats** entre les pouvoirs publics et les associations dans le domaine du traitement des déchets.
- Développer et renforcer l'**Observatoire régional des déchets** (comparatif des données, observations des dérives, échanges de savoirs...).
- Développer et soutenir l'**information, la sensibilisation, l'éducation** sur la prévention des déchets.

V. Nouvelles actions

- Intervenir auprès des instances responsables pour que la **notion de "déchets ultimes"** soit une priorité et devienne une réalité, en excluant tous les produits pouvant être valorisés.
- Favoriser l'élaboration de plans départementaux de gestion des déchets ménagers et assimilés en prévoyant l'arrêt des incinérateurs et en étant attentifs aux techniques de traitements des déchets ultimes.
- Mettre en œuvre des actions concrètes et mesurables pour **réduire**, à la source, **la production et la nocivité des déchets**.
- Développer la **formation au compostage ménager** et favoriser le broyage et l'utilisation des paillis dans les collectivités.
- Favoriser la mise en place par les collectivités locales de la **redevance incitative**.
- Créer des **points d'information sur les déchets** comme il existe des points "Info Energie".
- Inclure dans la recherche sur l'éco-conception les **critères de durabilité**, de réparabilité, de réutilisation, de recyclabilité des produits nouveaux.
- Favoriser la création de **bourses de déchets** (déchets dangereux ou non) à l'échelon régional voire inter-régional (les déchets des uns peuvent trouver une utilisation chez les autres).
- Favoriser la recherche de **nouvelles filières de recyclage** s'appliquant aux déchets ultimes.

Agenda 21

I. Évolution depuis 2004

La CEDD n'avait pas mené de réflexion sur l'utilité de l'agenda 21.

Peu de collectivités et d'entreprises et encore moins d'associations en ont réalisé un.

Certains agendas 21, comme certaines chartes de Pays, sont davantage un catalogue de mesures environnementales pour améliorer le fonctionnement interne qu'une réflexion réellement globale sur l'avenir, s'appuyant sur la réflexion organisée des citoyens et des usagers.

La difficulté est d'associer les personnes concernées par le projet, aussi bien au diagnostic qu'à l'élaboration des propositions.

Les agendas 21 ne comportent pas toujours de critères d'évaluation et de réussite qui permettent de les faire vivre ou de les transformer au cours du temps.

Un agenda 21 peut être élaboré sur une partie ou sur l'ensemble des activités d'une structure.

II. Constat

Demain, la loi Grenelle II devrait renforcer la nécessité de réaliser des agendas 21 et de créer les conditions suffisantes pour que le citoyen puisse être partie prenante des décisions d'avenir qui le concerne.

Il serait aussi souhaitable que les instances politiques aient plus d'éléments d'information pour décider du futur.

III. Actions à développer

- Afin de réaliser son propre agenda 21, le Conseil Régional pourrait :
 - susciter des **échanges d'expériences** ;
 - encourager une dynamique en participant au **financement des projets Agenda 21** de structures ou d'associations qui n'ont pas de moyens financiers suffisants ;
 - **élaborer un guide**, plutôt qu'un mode d'emploi, d'Agenda 21 pour les collectivités, à partir des différentes expériences réalisées ou en cours.

Liste et coordonnées des associations membres de la Coordination Environnement et Développement Durable (janvier 2010)

La CEDD est membre
de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) Poitou-Charentes

Agrobio Poitou-Charentes

Centre Saint Joseph
12 bis rue Saint-Pierre - BP 22
79500 MELLE
Tél. : 05 49 29 17 17
Fax : 05 49 29 17 18
agrobiopc @ wanadoo.fr

Amis de la Terre Poitou

6 rue de l'Ermitage
86580 BIARD
Tél. : 05 49 58 25 55
poitou @ amisdelaterre.fr

CLCV¹ Poitou-Charentes

31 rue Cormier
17100 SAINTES
Tél. : 05 46 93 16 37
bernadette.metayer @ wanadoo.fr

GRAINE² Poitou-Charentes

97 bis rue Cornet
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 64 42
Fax : 05 49 61 03 73
grainepc @ grainepc.org

Groupe des Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

2 Cours Maréchal Leclerc
BP 20124
17004 SAINTES
Tél. : 05 46 98 98 79
Fax : 05 46 95 64 83
federation17 @ peche17.org

Ifrée³

BP 14
Forêt de Chizé
79360 VILLIERS EN BOIS
Tél. : 05 49 09 64 92
Fax : 05 49 09 68 95
ifree @ ifree.asso.fr

INPACT Poitou-Charentes⁴

Centre Saint Joseph
12 bis rue Saint Pierre
79500 MELLE
Tél. : 05 49 29 26 43
Fax : 05 49 07 44 08
inpact.pc @ wanadoo.fr

Poitou-Charentes Nature

14 rue Jean Moulin
86240 FONTAINE-LE-COMTE
Tél. : 05 49 88 99 23
Fax : 05 49 88 98 78
pc.nature @ laposte.net

Prom'haies

Maison de la Forêt et du Bois
Le Piolet
79190 MONTALEMBERT
Tél. : 05 49 07 64 02
Fax : 05 49 27 21 99
contact @ promhaies.net

UFC⁵-Que Choisir de la Vienne

80 rue de Slovénie
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 61 61
ufcpoitiers @ laposte.net

UFC⁵-Que Choisir Charente

138, route de Bordeaux
16000 ANGOULEME
Tél. : 05 45 95 32 84
Fax : 05 45 95 32 84
ufc-angouleme @ wanadoo.fr

¹ Consommation Logement Cadre de Vie

² Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement

³ Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement

⁴ INItiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (réseau composé des associations régionales Accéa+, Accueil Paysan, AFIPaR, Agrobio, ARDEAR, FR Civam, Solidarité Paysans, Terre de Liens)

⁵ Union Fédérale des Consommateurs